

Autour de La Chapelle du Climbronn



Randonnée n°2442796

Une randonnée proposée par Outrebleu

Jolie boucle dans les Vosges du Nord qui traverse les anciennes fortifications de la ligne Maginot et passe à côté des ruines d'une ancienne chapelle.

Durée :	3h35	Difficulté :	Facile
Distance :	9.8km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	280m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	277m	Région :	Vosges du Nord
Point haut :	531m	Commune :	Soultz-sous-Forêts (67250)
Point bas :	379m		

Description

Garez-vous au parking du Col du Pfaffenschlick.

(D/A) Traversez la route et passez à proximité du restaurant.

(1) Prenez le sentier à droite vers le Col du Stiefelsberg. Après 500m environ, traversez les anciennes fortifications de la ligne Maginot.

Le passage n'est pas sécurisé (pas de garde-corps aux escaliers).

(2) Remontez le sentier à droite vers le Col du Stiefelsberg au lieu-dit Carrefour des 3 forêts.

(3) Après le premier col, suivez vers le Nord la direction du Col du Pigeonnier.

(4) Passez le Col du Luchsenkopf et bifurquez à droite puis à gauche.

(5) Retrouvez le GR® 532 puis bifurquez vers la gauche en direction de Climbach. Suivez la route forestière.

(6) Quittez la piste et tournez à droite vers La Chapelle du Climbronn.

(7) Arrivez à la fontaine. L'eau est potable et paraît-il possède des vertus curatives.

La voûte de l'ancienne chapelle a beaucoup de charme ! C'est un endroit très reposant où on pourrait faire une halte pique-nique.

Reprendre le chemin avec à votre droite une jolie vue sur Climbach.

(2) Retrouver le passage de la ligne Maginot, puis le sentier qui mène au parking du Col du Pfaffenschlick **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking du Col du Pfaffenschlick**
N 48.991523° / E 7.845524° - alt. 379m - km 0
- 1 Variante col du Stiefelsberg direct**
N 48.995982° / E 7.848069° - alt. 393m - km 0.58
- 2 Bifurcation commune A/R**
N 49.002627° / E 7.855386° - alt. 427m - km 1.57
- 3 Col du Stiefelsberg**
N 49.004969° / E 7.861912° - alt. 482m - km 2.13
- 4 Col du Luchsenkopf**
N 49.014211° / E 7.869975° - alt. 502m - km 3.39
- 5 Jonction GR°°®°° 532**
N 49.01958° / E 7.875166° - alt. 463m - km 4.37
- 6 Vers La chapelle**
N 49.014897° / E 7.862259° - alt. 453m - km 6.09
- 7 Source du Climbronn**
N 49.012286° / E 7.857739° - alt. 392m - km 6.69
- D/A Parking du Col du Pfaffenschlick**
N 48.991512° / E 7.845551° - alt. 379m - km 9.8

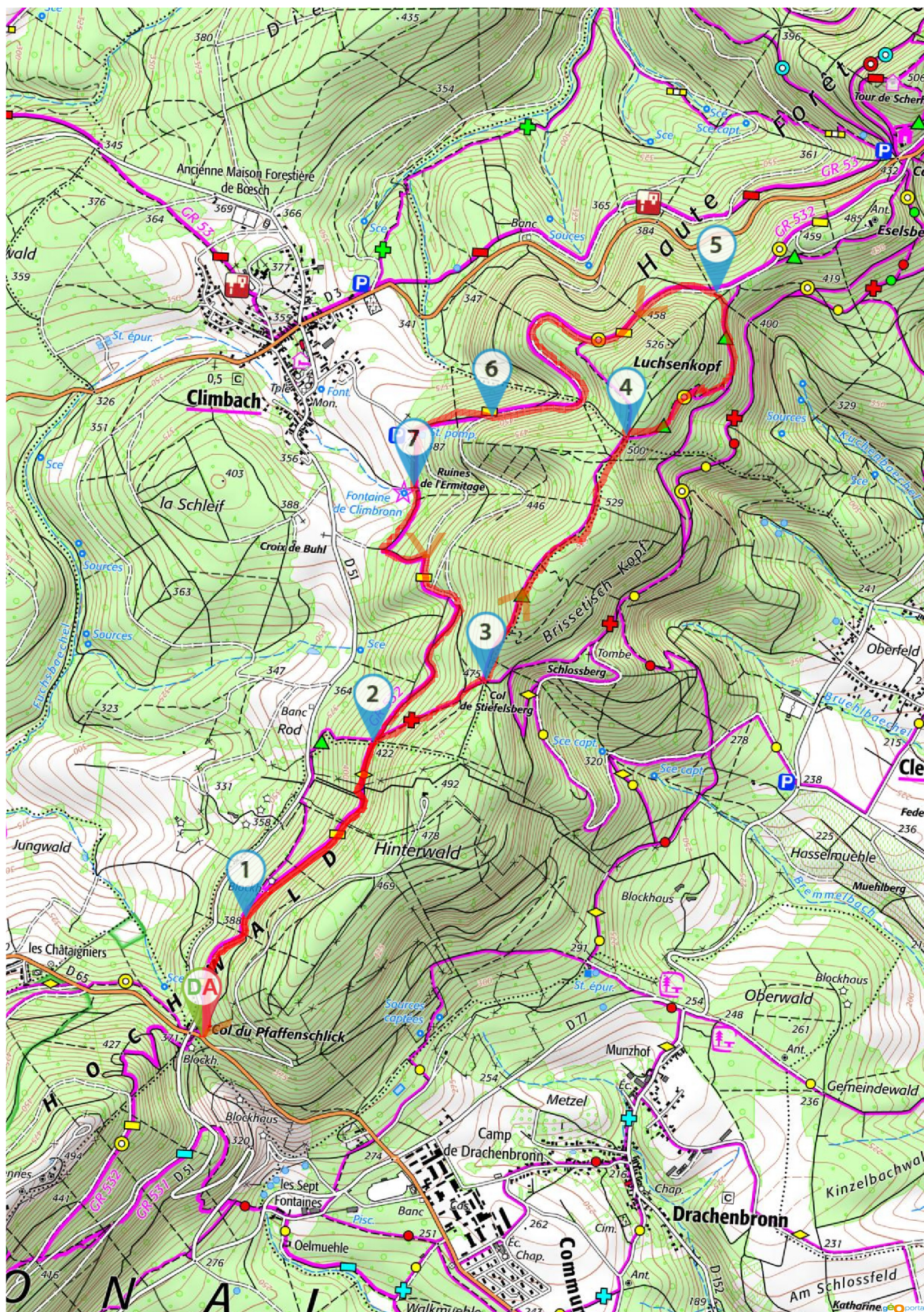
Informations pratiques

A proximité

[Chapelle du Climbronn](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-la-chapelle-du-climbronn/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 1km

©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

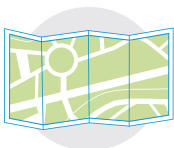
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



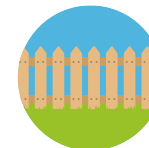
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



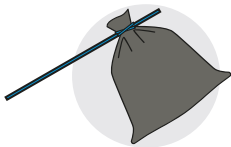
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.